



Le 26 mars 2024

Par SDÉ

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Me Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec - Affaires juridiques  
11<sup>e</sup> étage  
800, boulevard de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : 514 289-2211, poste 5211  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : [Cardinal.Joelle@hydroquebec.com](mailto:Cardinal.Joelle@hydroquebec.com)

**OBJET : Demande d'adoption de huit normes de fiabilité liées à l'établissement des limites d'exploitation du réseau (SOL) - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)**  
**Votre dossier : R-4229-2023**  
**Notre référence : LTG07275**

---

Chère consœur,

Le Coordonnateur a pris connaissance de la demande de renseignements n° 3 de la Régie relativement au dossier mentionné en objet.

Malgré ses efforts et considérant que certaines vérifications sont encore requises, le Coordonnateur ne sera pas en mesure de fournir ses réponses dans le délai imparti du 28 mars 2024.

Le Coordonnateur demande donc à la Régie de prolonger le délai pour fournir ses réponses dans le présent dossier au 12 avril 2024.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

*(s) Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL**

JC/jl